

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L2121-25
du code général des collectivités territoriales

Réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane de COLBERT Maire, le conseil municipal

Approbation du compte rendu de la séance du 15 novembre 2016

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 15 novembre 2016.

Compte rendu des décisions du Maire

Décision n°2016-6 : Un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre pour la transformation d'anciens commerces afin d'aménager une micro-crèche et un cabinet d'infirmier est conclu avec Madame Mélissa LEMAITRE, architecte, 97 route des Vallées 37510 BALLAN MIRÉ pour un montant de 700,00 € HT.

Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'adhésion au SIEIL des Communautés de communes Chinon Vienne et Loire et Pays de Bourgueil à la compétence « Eclairage public » du SIEIL.
- d'approuver les nouveaux statuts du SIEIL tels qu'annexés

Aménagement des annexes de la salle « Roger-Avenet »

Adoption du programme

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver le programme d'aménagement de la salle « Roger Avenet » pour un montant de 65 000 € HT.
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la désignation d'un maître d'œuvre sur la base de cette enveloppe prévisionnelle,

Transformation d'anciens commerces afin d'aménager une micro-crèche et un cabinet d'infirmières et de psychologue

Dépôt d'une demande de permis de construire modificatif

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire modificatif pour la transformation des anciens commerces situés 4 ter rue du Clocher à Truyes afin d'aménager une micro-crèche pour une surface de 153,34 m2.

Création d'une micro-crèche et de locaux professionnels pour des infirmières et une psychologue
Demande de subvention au titre du Fonds Départemental de Développement

Après délibéré, le conseil municipal décide :

- de solliciter une subvention auprès du Département d'Indre et Loire au titre du Fonds Départemental de Développement pour la création d'une micro-crèche et de locaux professionnels pour des infirmières et une psychologue.
- d'approuver comme suit le plan de financement de l'opération (hors études et frais divers) :

Dépenses		Recettes	
Travaux	200 000 € H.T	Département F2D	80 000 € HT
		Autofinancement	120 000 € HT
TOTAL	200 000 € H.T	TOTAL	200 000 € H.T

Cession des parcelles cadastrées D n°1544 et 1552 au profit de l'entreprise CYCLIA

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'autoriser l'aliénation des parcelles cadastrées D n°1544 et 1552 situées au lieu-dit « les Perchées » aux conditions précisées ci-dessous :

Parcelle	Superficie en m2	Prix au m2	Montant de la Vente
D n° 1544	647	7 €	4 529 €
D n° 1552	73	7 €	511 €
Montant total			5 040 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier, notamment l'acte notarié constatant cette vente.

CCPAR-CCVI

Election des conseillers communautaires

Le conseil municipal procède à l'élection de deux conseillers communautaires.

La liste « Truyes 2014 » présente :

M. Stéphane de COLBERT et Mme Dominique BEAUCHAMP

La liste « Vivre ensemble à TRUYES » ne présente aucun candidat :

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votants : 16

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 16

Sièges à pourvoir : 2

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 8

	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués à la représentation proportionnelle
Liste « Truyes 2014 »	16	2

Sont ainsi déclarés élus délégués communautaires M. Stéphane de COLBERT et Mme Dominique BEAUCHAMP (« Liste Truyes 2014 »)

Décision modificative n°6

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : virement à la section d'investissement	0,00 €	3 868,19 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023: virement à la section d'investissement	0,00 €	3 868,19 €	0,00 €	0,00 €
R-722 : immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 868,19 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 868,19 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00 €	3 868,19 €	0,00 €	0,00€
INVESTISSEMENT				
R-021 virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 868,19 €
TOTAL R 021 : virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 868,19 €
D-2128-135 : travaux voirie	0,00 €	1 347,66 €	0,00 €	0,00 €
D-21311-136 : travaux bâtiments	0,00 €	271,43 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-179 : école maternelle	0,00 €	706,28 €	0,00 €	0,00 €
D-2151-135 : travaux voirie	0,00 €	454,03 €	0,00 €	0,00 €
D-2184-180 : école élémentaire	0,00 €	557,40 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-180 : école élémentaire	0,00 €	531,39 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	3 868,19 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	0,00 €	3 868,19 €	0,00 €	3 868,19 €
Total Général		7 736,38 €		7 736,38 €

Aménagement des anciens commerces du Centre Bourg en boucherie **Adoption du programme**

Après délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le programme d'aménagement des anciens locaux commerciaux situés 2, rue du Clocher tel qu'annexé pour un montant de 198 958 € HT.
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la désignation d'un maître d'œuvre sur la base de cette enveloppe prévisionnelle.
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions afin d'aider au financement de cette opération.

Avis du conseil municipal sur le projet de PLU de la commune d'Azay-sur-Cher

Après délibéré, le conseil municipal décide :

- d'émettre un avis favorable au projet de PLU de la commune d'Azay-sur-Cher tel qu'arrêté le 5 septembre 2016.

Fait à Truyes, le 15 décembre 2016

Stéphane de COLBERT

Maire

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le texte intégral des délibérations est affiché à la Mairie.